

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
12 Septembre 2026

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE :
15

EFFECTIF VOTANT : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Etaient présents : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Ont donné procuration : Sylvain FIEVET à Patrick NOEL

OBJET DE LA DELIBERATION : INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Numéro de la délibération : 2026-52

Le Maire de Cattenières expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la Taxe sur le Vacance des Locaux d'Habitation, rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le président de séance,

